



# Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

## Élection au Comité Social d'Administration Spécial du Pôle Guadeloupe de l'Université des Antilles

Scrutin du 8 décembre 2022

**Personnels d'enseignement et de recherche, personnels administratifs, personnels d'encadrement, personnels sociaux et de santé, personnels techniques, titulaires, stagiaires, non-titulaires de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Le 08 décembre 2022 tous les personnels administrativement domiciliés en Guadeloupe sont appelés à élire leurs représentants au Comité Social d'Administration Spécial du Pôle Guadeloupe.

Nous sollicitons votre suffrage car :

- le SPEG est un syndicat de type nouveau affirmant un concept fondamental : « Oser, penser et agir dans le domaine de l'éducation », avec un axe principal de travail : la pédagogie ; et une préoccupation majeure : changer le contenu de l'École pour le **rendre plus conforme aux besoins des territoires en matière d'éducation et de formation** ;
- un syndicat unitaire rassemblant des personnels de la maternelle à l'université ;
- un syndicat général qui fédère des analyses faites par les personnels sur le terrain, leurs revendications et leurs aspirations ;
- une organisation de lutte pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels ;
- une organisation de masse appliquant et respectueuse de la démocratie ;
- un syndicat défendant un nouveau modèle décentralisé et multi partenarial de co-développement universitaire, scientifique et territorial qui préserve les droits fondamentaux et promeut la conquête de **nouveaux droits sociaux et professionnels pour tous les corps et catégories de personnel** ;
- une organisation qui milite pour le maintien et le renforcement de l'efficacité et de la qualité du service public des personnels des universités de taille « modeste » comme la nôtre, trop souvent considérées de second rang notamment dans les « outre-mer » ;
- un syndicat qui lutte pour le respect et l'égalité des droits fondamentaux pour tous les personnels des divers corps du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La conjugaison de la loi de transformation de l'UAG en UA et de la loi de transformation de la fonction publique a conduit à instaurer un Conseil Social d'Administration Spécial (CSAS) dans chaque Pôle de l'UA. En Guadeloupe, le CSAS devra intervenir et être consulté dans des domaines précis à l'échelle de l'ensemble des campus, composantes et personnels de l'établissement situés en Guadeloupe :

- fonctionnement et organisation des services et composantes du pôle Guadeloupe ;
- projets de Lignes Directrices de Gestion (LDG) du pôle Guadeloupe relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage de ses ressources humaines, aux orientations générales en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- projets d'avis du pôle Guadeloupe relatifs aux règles statutaires et aux règles relatives aux primes et indemnités ;
- projets de plan d'action du pôle Guadeloupe relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toute forme de discriminations ;
- projets d'aménagements modifiant les conditions de santé, de sécurité ou de travail au sein d'espaces en Guadeloupe ;
- projets d'avis du pôle Guadeloupe relatifs au temps de travail,...

Pour exercer ces compétences, ce CSA Spécial de pôle comportera une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. **C'est une nouveauté d'importance cruciale** pour le Pôle Guadeloupe incessamment confronté à de très graves carences et défaillances en cette matière (montée des eaux, infiltrations et moisissures, risques électriques afférents, conditions d'aération et de climatisation des locaux, risques bactériologiques et psychosociaux aggravés par des conditions d'hygiène, de sécurité, d'emploi et de travail très dégradées). Cette formation spécialisée sera consultée sur :

- les règlements et consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail en présentiel sur site et en télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, l'amélioration des conditions et relations de travail et les prescriptions réglementaires afférentes.

**Voter SPEG au CSA Spécial du Pôle Guadeloupe, c'est réaffirmer la nécessité :**

- d'un fonctionnement du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche respectant et garantissant en Guadeloupe : l'égalité entre personnels, l'égalité entre usagers, la liberté académique de tout universitaire, la protection des lanceurs d'alerte ;
- du maintien des droits fondamentaux et des statuts et de la conquête de nouveaux droits ;
- d'un service public d'Education, d'Enseignement Supérieur, de Recherche de qualité dans TOUS les territoires en Guadeloupe et à relativement brève échéance aussi à Saint-Martin ;
- de propositions de solutions concrètes, efficaces et peu dispendieuses en maintenance préventive et curative des équipements d'hygiène, sécurité et travail des personnels et étudiants évoluant au sein des campus de Guadeloupe ;
- d'une défense des intérêts de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche partout où ils sont administrativement domiciliés en Guadeloupe.

**Voter pour le SPEG au CSAS, c'est nous permettre d'y porter des propositions visant :**

- l'élaboration d'un plan ambitieux de formation et d'élévation des niveaux de qualification notamment des personnels des catégories C et B ;
- la poursuite d'un plan massif de titularisation ;
- la programmation et la mise en œuvre d'un plan massif de mise et remise en conformité aux normes d'hygiène, de sécurité au travail ainsi que d'accessibilité du bâti aux handicapés ;
- la définition d'une politique moderne et respectueuse des droits individuels et collectifs, de gestion des carrières et de la mobilité des personnels (sortir d'approximations et d'un féodalisme encore beaucoup trop présents dans notre université) ;
- une réelle maîtrise de la gestion des postes et des structures partout dans l'établissement en Guadeloupe et au-delà d'ici peu (Saint-Martin vu les tractations en cours).



**Votez et faites voter  
pour les listes  
SPEG**

**Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe**